

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

- Météo-France : 05 67 22 95 00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>
- Préfecture : 05 56 90 65 98 (répondeur)

Le niveau rouge canicule extrême de la disposition spécifique départementale de gestion des vagues de chaleur étant déclenché à partir de ce jour, à 16h00, pour un début d'évènement demain, vendredi 17 juin à 14h00, dans le département de la Gironde, en conséquence les mesures suivantes sont mises en œuvre :

a) Activation du Centre Opérationnel Départemental ;

b) Renforcement des mesures concernant :

- la permanence des soins ;
- la mise à disposition de locaux rafraîchis ;
- le dispositif d'aide et de soins à domicile pour les personnes vulnérables isolées ;
- le fonctionnement étendu du centre d'appels téléphoniques numéro vert **santé départemental (05.56.99.66.99) et Info canicule 33 (05.56.90.60.00) ;**

c) Mesures d'interdiction :

- Interdiction de toutes manifestations publiques en extérieur et dans les ERP non climatisés à partir de vendredi 17 juin à 14h00 et jusqu'à la fin de l'épisode (y compris les cérémonies de commémoration du 18 juin) ;
- Interdiction de tous feux d'artifices sur l'ensemble du département pour les soirées de vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juin 2022.

LA PRÉFÈTE,



Fabienne BUCCIO

Destinataires : Membres du Comité Départemental Canicule de Gironde

Les Services de l'État concernés, notamment ceux chargés des secours à personnes
Le Conseil départemental de la Gironde
Les Maires de Gironde et CCAS
Les représentants des professionnels de santé
Les établissements de santé et institutions sociales et médico-sociales
Les services d'aide à domicile, associations de bénévoles et de personnes âgées